

QUELLES SONT LES EXIGENCES DU LABEL BEE FRIENDLY® ?

Bee Friendly® est un label européen qui promeut les produits respectueux des abeilles. Le secteur viticole possède son propre référentiel technique.

Crée en 2012 par trois syndicats apicoles européens (l'Union nationale de l'apiculture française, l'Unasapi en Italie et le DBIB en Allemagne), le label Bee Friendly® a vocation à favoriser les pratiques respectueuses des abeilles et des pollinisateurs dans différentes filières agricoles, puis à valoriser les produits auprès des consommateurs grâce à son logo.

En 2014, l'association Bee Friendly® a collaboré avec les Vignerons de Buzet (Lot-et-Garonne) pour développer un cahier des charges adapté au secteur de la viticulture.

Cette coopérative de 190 viticulteurs était déjà engagée depuis dix ans dans une démarche de développement durable, avec plusieurs actions en faveur de la biodiversité.

« Ce label était un moyen de montrer ce que nous faisons », explique Carine Magot, responsable vignes au sein de la coopérative. Le cahier des charges est organisé en six

thématiques dont trois sont emblématiques, plus particulièrement celle liée à l'utilisation des produits phytosanitaires. Une liste y interdit en effet l'usage d'insecticides, soit, au total, 29 substances actives.

« Cette liste noire est une étape assez difficile. Nous consacrons 90 % de notre travail à accompagner les producteurs qui veulent atteindre cet objectif », explique Amélie Bajolet, responsable du label Bee Friendly®. Concernant les produits autorisés, ils ne peuvent l'être que dans certaines conditions (traitements la nuit...).

PRÉSERVATION ET BIODIVERSITÉ

Le second volet concerne la biodiversité. Les habitats des pollinisateurs sauvages doivent être préservés, en conservant ou en réhabilitant des zones (bois morts, talus...). Les viticulteurs doivent, par ailleurs, favoriser la continuité spatiale des ressources mellifères tout au long de l'année. Pour éviter, par exemple,

qu'entre deux floraisons, les pollinisateurs ne s'affaiblissent, l'association travaille avec les exploitations pour réintroduire des espèces mellifères (fleurs, arbres, haies...). Le troisième grand thème du référentiel vise à établir des partenariats locaux entre les agriculteurs et les apiculteurs. Si Amélie Bajolet a remarqué que les premiers contacts ne sont pas toujours faciles, en revanche, les échanges peuvent devenir très constructifs. Quatre ans après la mise en place de ce cahier des charges – qui a, en parallèle, été développé au secteur des fruits et légumes – trois structures viticoles sont labellisées en France.

Au sein des vigneronis de Buzet, six châteaux sont certifiés tous les ans par un organisme indépendant. Si la coopérative ne souhaite pas faire estampiller Bee Friendly® toutes ses gammes de vins, en revanche, ses 190 vigneronis respectant les exigences du référentiel.

Caroline Even



Les Vignerons de Buzet analysent l'impact de leurs pratiques agricoles sur les abeilles et sur l'environnement grâce à des ruches connectées.